

Conseil municipal du 20 janvier 2014

Le conseil municipal s'est réuni ce lundi 20 janvier sous la présidence de Marie-Chantal Jolland, maire de St Antoine l'Abbaye, et a débattu des sujets suivants :

1 – Débat d'orientation budgétaire 2014

Dans le reste à réaliser : achat de terrains nus pour les parkings ou l'implantation de moloks, la fin de la signalétique viaire, des travaux de voirie avec les dégâts d'orage et l'élargissement de la route de Chabeaudière, et des travaux d'entretien sur l'abbaye (toitures et autres)

Concernant les nouveaux chantiers, nous listons une série de travaux que le nouveau conseil municipal votera ou non :

- Poursuite des travaux à l'école des tilleuls : classe des GS-CP, mur extérieur entre la maternelle et l'autre bâtiment, fenêtres et portes de la maternelle, volets à l'étage.
- Contrats d'entretien de la STEP
- Enfouissement des lignes électriques et téléphoniques à Cizières
- Mise en sécurité de l'abbaye : parafoudre ...
- Etude PLU : révision simplifiée pour erreur sur destination de zone à Chapaize
- Branchement à la STEP

Au niveau du personnel, remplacement d'une salariée partant à la retraite.

2 - Débat de mise en œuvre du PLU

Le PLU a été révisé en 2001, la ZPPAUP en 2004 et le PLU de nouveau en 2005. En 2011, nous avons fait une révision simplifiée du PLU pour pouvoir créer le site des « cabanes perchées » à Fontfroide et en même temps, une modification dues aux nouvelles énergies (création de panneaux solaires et autres)

Ce PLU a favorisé l'accord de nombreux permis de construire et de demandes de travaux. Il a aussi permis la réhabilitation de bâtiments patrimoniaux en zone agricole ainsi que l'installation de jeunes agriculteurs.

En zone U, il reste encore quelques terrains à Bayet, Montmartel et Chapaize, ainsi que les parcelles du lotissement Taulier à Chabeaudière. Le PLU a favorisé la création des 2 lotissements de Chabeaudière, petits hameaux autour d'une placette centrale, ainsi que la création du site des « cabanes perchées » à Fontfroide qui sont des réussites.

Dans le village, il a permis la réhabilitation de nombreuses maisons, mais il reste encore un certain potentiel sur l'existant.

Au niveau des commerces, ils étaient prévus plutôt en bas du village et ils se créent plutôt dans le haut.

L'accessibilité au site était prévu depuis le bas du village mais n'ayant pu faire un parking autour de la salle des fêtes, elle se fait toujours essentiellement depuis le parking du haut.

En conclusion, le PLU a répondu à une réelle demande, et il n'y a pas eu d'erreur de classement de zones quand on voit les demandes de permis.

Une erreur d'écriture a été commises à Chapaize en classant une petite zone en « espace boisé classé » alors qu'elle aurait dû être en zone U. Cette erreur sera corrigée prochainement avec une révision simplifiée de la zone

3 – Travaux

De gros travaux sont à faire, suite aux dégâts d'orage, sur les routes de Montmartel, de St Jean le Fromental, sur les chemins des Buttes, du Pont de fer, et des Combes.

STEP : la retenue de garantie n'a pas été levée. Il reste à aménager les espaces verts selon le projet demandé.

4 – Divers

- DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

Suite à la vente de la maison Duport avec son jardin et considérant que ces 2 biens sont indépendants, le conseil municipal décide de poser une DIA sur le jardin qui sera bien utile pour l'école avec les nouveaux rythmes scolaires et l'accueil de plus en plus d'enfants à la garderie.

- ONF

L'ONF entretient les forêts municipales.

Diverses coupes pour le bois de chauffage ont été faites sur 68 ha, soit 14205 m³ en 20 ans.

10 ha sont traités pour la valorisation et la conservation en pins maritimes et 2 ha sont éclaircis en châtaigniers pour le bois d'œuvre.

Ce qui a donné un résultat moyen de 2000€/an.

Le conseil municipal renouvelle le contrat avec l'ONF pour l'entretien de ses bois pendant 20 ans, dans les mêmes conditions.

- Le conseil municipal décide d'allouer une aide à Marie Argoud pour le stage d'étude qu'elle doit effectuer en Nouvelle Zélande. Cette aide est liée au surcoût important dû à son handicap.